

Questions orales

canadiennes. Pourrait-on prier la Commission Forget de présenter un rapport provisoire sur le revenu de pension afin de permettre de régler la question le plus tôt possible?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Commission Forget me présentera un rapport préliminaire à la fin de juin, comme il a toujours été entendu. Le rapport complet sera déposé d'ici l'automne prochain. J'ai donc demandé à la Commission Forget, comme le député le sait, d'examiner plus précisément cette question et de me faire rapport à ce moment-là.

* * *

[Français]

LES ARTS

LA DISTRIBUTION DE FONDS AUX ARTISTES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le gouvernement semble avoir un plan bien défini pour décourager les créateurs de notre pays, en particulier ceux qui s'expriment en français. Depuis un mois, coup sur coup, Radio-Canada et le CRTC ont diminué les possibilités pour nos chansonniers, artistes, acteurs, et ainsi de suite, de se faire connaître et apprécier sur les ondes. Voici donc ma question. Sur quelle logique le ministre s'appuie-t-il pour distribuer quelques millions de dollars aux artistes afin de développer leurs talents et en même temps leur couper les tremplins les plus recherchés et les plus efficaces pour faire connaître ces talents?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les crédits parlementaires à la Société Radio-Canada tel qu'indiqué dans le Budget principal des dépenses sont de 869.5 millions de dollars, soit une hausse de près de 3 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'industrie du disque, le ministre des Finances a alloué des sommes importantes dans ce secteur et le gouvernement devrait être en position d'annoncer une politique après consultation avec le milieu concerné dans les semaines qui viennent.

Mme Finestone: Malheureusement, monsieur le Président, je ne trouve pas réponse à ma question.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, que va faire le ministre maintenant que les artistes et les techniciens se retrouveront sans métier et sans travail à cause de la diminution du contenu français, de 75 p. 100 en 1973 jusqu'à 50...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le CRTC a annoncé une nouvelle politique

dans ce secteur et le gouvernement en est informé, il est en discussion avec les milieux concernés et, comme je vous le dis, c'est relié aux entreprises du disque parce que les sociétés, en général, se servent des disques pour remplir les quotas. Alors, il s'agit d'abord et avant tout d'un problème de production dans le domaine du disque et c'est dans ce sens-là que le ministre des Finances a annoncé un budget supplémentaire et qu'une politique devrait être annoncée d'ici quelques semaines.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Côté (Langelier): Que le projet de loi C-91, ou Loi constituant le Tribunal de la concurrence et modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le cabinet peut-il tenir sa réunion ailleurs qu'ici?

A l'ordre, s'il vous plaît. Tous ceux qui ont des réunions à tenir auraient-ils l'obligeance de le faire ailleurs qu'ici? Le député pourrait peut-être permettre à son collègue de prendre la parole.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole plus tôt aujourd'hui, j'ai fait valoir le plus clairement possible que nous, députés néo-démocrates, et nos commentants nous opposons vivement au pouvoir énorme et sans cesse croissant qui réside maintenant entre les mains de quelques rares individus et sociétés au Canada, pouvoir qui s'accroît à un rythme alarmant. Les vues que j'ai exposées ne sont pas uniquement celles des néo-démocrates.

J'attire l'attention des députés sur un article qui a paru dans le *Toronto Star*, le 19 mars 1986. Permettez-moi de ne vous citer que quelques paragraphes de cet article de Diane Francis:

Neuf familles ont droit de regard sur 46 p. 100 des actions des plus importantes sociétés inscrites à la Bourse de Toronto, si l'on en croit une étude menée récemment par les directeurs des principales banques canadiennes.

Ces «grands banquiers» sont représentés par l'Association des banquiers canadiens dont le président, M. Robert MacIntosh, a déclaré ceci:

Le taux de concentration est dangereux.

Les neuf familles en question comprennent les empires de Kenneth Thomson, Edward et Peter Bronfman, Edgar et Charles Bronfman, Paul Desmarais, la famille Reichmann, Galen Weston, Conrad et Montegu Black, Ron Southern de Calgary et les frères Siemen de Calgary...